

CONSEIL SYNDICAL DE L'AFP

Mairie d'ARVIEUX le 12 Décembre 2013

Présents : Alain BLANC (Président – Rep Mairie) , Marc BLANC (Vice Président – Rep Propriétaires),
Représentants des éleveurs : Bernard MEISSIMILLY, Raymond THOMAS, Michel FAURE
Représentants des élus municipaux : Philippe CHABRAND, Christian BLANC.
Représentants des propriétaires : Colette PHILIP – Roger MARCELLIN
Secrétariat assuré par la secrétaire de mairie : Marie-Paule PRAT.

Le problème des biens non délimités (BND) est de nouveau abordé. Certains propriétaires n'ont pas été contactés en raison d'un problème informatique au niveau de la Chambre d'Agriculture.

>>>> Ecrire à tous les propriétaires qui n'ont pas été contactés et dont les parcelles ne sont pas dans l'AFP (reprendre l'ensemble de l'alpage de Clapeyto par ex) pour savoir ceux qui veulent adhérer volontairement à l'AFP (adhésion = paiement loyer).

Nota : Tous les volontaires seront admis car il est possible d'ajouter jusque 7 % du périmètre AFP soit environ 420 ha).

Rappel de l'origine du problème lors du 1^{er} cadastrage par Mr POTIN Père. Actuellement il vaudrait mieux cadastrer parcelle par parcelle et progresser petit à petit (ex Jacques SIMOND). Il n'en subsiste néanmoins le problème des surfaces (supérieures sur le papier que sur le terrain).

>>>> relancer Me ACHIN pour avoir un devis.

>>>> relancer la Chambre d'Agriculture pour avoir les plans avec les parcelles effectives figurant dans les statuts.

>>>> Relancer le CERPAM pour avoir le diagnostic alpage (nombre de bêtes autorisé par rapport à l'herbe)

Discussions sur l'alpage de Clapeyto :

- Reprise point par point du projet de convention selon modèle DDT :
- Durée : 5 ans.
- Nombre : rester à 1150 ovins (avec + ou – 5 % tolérés)
- Saison : 1^{er} juillet au 2 octobre de chaque année.
- Montant : en 2013 = 3595 € - Selon les critères il apparaît que c'est un bon alpage > partir sur 7 €/ha à recalculer avec la surface totale.
- Résilier la convention de gré à gré de la commune avec Mrs GARCIN ;
- Tenir compte dans le contrat de la nouvelle cabane du Planet et du parc de tri.
- Constatation : le berger manque souvent d'informations. C'est aux propriétaires de lui donner les indications (ne pas écouter tout le monde) mais il faut que les propriétaires et le berger aient un interlocuteur qui sert de relais et donne les infos : un membre du conseil syndical de l'AFP : à nommer.
- Reprendre le plan de pâturage : (>>>> tracé sur géoportail)

- 1 Déchargement au camping (banc Clapeyriès) – 1 jour ou 2 à la cabane du Planet.
- 2 > Pied des Ourdeïs
- 3 > Clos la cime – sous le lac de Souliers/Côte Belle (>>>> prévoir de poser des bassins
- 4 vers Clos la Cime Soit jusqu'au 20 juillet environ.
- 5 vers le col des Ayes faire manger le Queyrel puis
- 6 pied du Rocher de la Mayt
- 7 pied du Col de la Rousse : soit 1 semaine.
- 8 > Selle Vieille.
- 9 Remonter sur Clapeyto direction le Lac Néal pour le 1^{er} août. (Attention retirer des surfaces les prés fauchés (voir Christian ALBERT, Michel FAURE et Raymond THOMAS)
- 10 Sous le lac Néal
- 11 Secteur du Lauzon suivant l'herbe
- 12 Puis redescende sur Clapeyto : du 15 sept au 1^{er} octobre

- Interdire les camping-cars et les véhicules habitables à Clapeyto. Une ou deux voitures au maximum sur l'alpage. Les deux cabanes peuvent être occupées simultanément une par le berger l'autre par l'aide-berger. Il faut cependant limiter le nombre de personnes dans les cabanes (berger et aide-berger et leurs familles). Les cabanes sont des lieux de travail et non des lieux de vacances (sous-location ...)
- Ne pas parquer les bêtes à proximité des chalets et des ruisseaux (au moins à 300 m des chalets) et uniquement après le 15 septembre.
- Rappeler que les bêtes doivent être gardées et non toujours parquées.
- Possibilité d'avoir un ou deux animaux de portage (chevaux, ânes) parqué(s) ou attaché(s) assez loin des chalets. Et à voir sur place pour ajout de quelques chèvres par exemple appartenant aux bergers. Observations de Daniel BRUNET : les chèvres sont interdites en forêt par le code forestier. A Clapeyto cela ne pose pas trop de problème si quelques chèvres... Par contre sur le paturage de Baoude : elles montent sur les arbres et mangent les têtes... Voir plan de chasse pour augmenter les nombres de bagues afin de limiter l'impact du gibier sur la forêt. Important de maintenir un bon équilibre.
- Etre vigilants sur les chiens : problèmes posés par les patous, par les chiens de chasse qui ne gardent pas les bêtes (pb des marmottes par ex.)

Prochaine réunion le 19 décembre 2013 en mairie à 9 h.